



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 7 décembre 2021

Délibération

N° d'ordre : 2021-12-07-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : Election d'un(e) vice-Président(e)

Les statuts de Finistère Ingénierie Assistance prévoient en leur article 9.1, l'élection de deux vice-président(e)s dont l'un(e) est issu(e) du 1^{er} collège des élus départementaux.

Il est par ailleurs rappelé que le Président de FIA peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux vice-Président(e)s et sa signature à la Directrice de FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE. Ces délégations sont expresse, écrites et énumèrent avec précisions les compétences déléguées. En cas d'absence, il peut être remplacé par un(e) Vice-président(e).

Ces délégations feront l'objet d'arrêtés signés du Président.

Election d'un(e) Vice-Président(e) :

Vice-Président(e) représentant le 1er collège :

Candidat(e)s : M. Stéphane Le Doaré, conseiller départemental

Monsieur Stéphane Le Doaré, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a accepté d'exercer cette fonction.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver l'élection du vice-Président, comme prévu par les statuts de FIA.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

16 DEC. 2021

Le Président du Conseil d'administration


Didier Guillon



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 7 décembre 2021

Délibération

N° d'ordre : 2021-12-07-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : Point sur les adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Cinq nouvelles communes souhaitent adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, les conseils municipaux des communes de Henvic, Telgruc-sur-Mer, Ploneis, Chateauneuf-du-Faou et Plomeur ont valablement délibéré en vue de cette adhésion, aux dates suivantes :

Henvic	20 janvier 2021
Telgruc-sur-Mer	24 mars 2021
Ploneis	25 juin 2021
Chateauneuf-du-Faou	21 juillet 2021
Plomeur	21 octobre 2021

Par ailleurs, trois communes ont souhaité mettre fin à leur adhésion à compter du 1^{er} janvier 2022, aux dates suivantes :

La Forêt-Fouesnant	30 juin 2021
Treffogat	26 août 2021
Plouezoc'h	16 septembre 2021

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 141 communes et 4 EPCI au 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance aux communes de Henvic, Telgruc-sur-Mer, Ploneis, Chateauneuf-du-Faou et Plomeur qui ont valablement délibérées et d'accéder à la demande des communes de La Forêt-Fouesnant, Treffogat et Plouezoc'h de mettre fin à leur adhésion.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

16 DEC. 2021

Le Président du Conseil d'administration

Bidier Guillon



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 7 décembre 2021

Délibération

N° d'ordre : 2021-12-07-FIA3

Titre de la délibération n°3 : Rapport d'orientation budgétaire – année 2022

I / Rappel sur l'exercice 2021

A. L'activité de l'établissement

Finistère Ingénierie Assistance compte 146 adhérents (dont 4 EPCI) au 30 novembre 2021.

L'année 2021 a été exceptionnelle dans la mesure où ont été enregistrées près de 100 nouvelles demandes d'assistance. Au cours de la période 2015-2020, la moyenne de nouveaux dossiers se situait annuellement autour de 75. Et le pic d'activité du deuxième semestre 2020 a eu des répercussions sur l'activité du début d'année puisque bon nombre de dossiers entamés à cette période ont été poursuivis en 2021.

L'équipe, composée de 6 personnes, a fonctionné à 5 pendant quelques mois en raison d'un congé de maternité. Le rythme a donc été particulièrement soutenu tout au long de l'année. Le choix qui avait été fait de « décloisonner » les interventions des uns et des autres indépendamment de leur expertise propre, a permis de répartir l'ensemble des demandes d'assistance entre tous les agents (y compris l'assistante administrative et la directrice).

La mise en place de la facturation des missions d'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre n'a pas constitué un frein (si ce n'est à la marge) aux sollicitations de la part des adhérents. Quelques assistances en matière d'aide au suivi des études de conception ont également été sollicitées.

Le budget 2021 de l'Établissement s'est élevé à un peu plus de 424 000€.

B. Les recettes

Compte tenu de l'arrivée et des départs de différents adhérents dans le courant de l'année 2021, les recettes liées à cette cotisation s'élèvent à un peu plus de 168 000 euros.

Pour rappel : 150 000 euros étaient inscrits au budget primitif.

Les prestations facturées ont permis de générer 28 000 euros de recettes.

S'agissant de la participation du Département, elle s'élève à 210 000 euros.

C. Les dépenses

Au compte administratif, les dépenses avoisineront les 368 000 €.

Les frais de personnel s'élèvent à plus de 326 000 € correspondant à 88% des dépenses.

Le coût des moyens mis à disposition par le biais d'une convention (informatique, locaux, véhicules, téléphonie...) se rapprochent de 25 000 €.

II/ Les perspectives 2022

Dès le début de l'année 2021, le recrutement d'un 7^{ème} agent avait été acté afin de renforcer l'équipe qui devait faire face à une augmentation toujours plus intense du nombre de sollicitations. Une procédure de recrutement d'un poste de chargé de projets stratégiques a été lancée au printemps mais n'a pas pu aboutir en raison du manque de candidats à l'issue des étapes de sélection et d'entretien (5 des 6 candidats présélectionnés ont trouvé un autre emploi dans la même période).

C'est pourquoi, le processus de recrutement devra être relancé. Il devra tenir compte de la mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale voulue par l'exécutif départemental dans la mesure où l'un des volets de ce Pacte Finistère 2030, réaffirme l'offre d'ingénierie comme support possible dans l'accompagnement des projets des collectivités finistériennes.

Les seules évolutions du budget vont donc être dues à l'augmentation des charges de personnel. L'arrivée d'un 7^{ème} agent va induire un léger accroissement des dépenses à caractère général.

Grâce à ce renfort et à l'aboutissement des nombreuses études pré-opérationnelles engagées en 2021, le montant des recettes de facturation devrait pouvoir augmenter.

Un objectif de 35 interventions facturées (aide à la consultation de maîtrise d'œuvre et au suivi des études de maîtrise d'œuvre) est fixé pour cette deuxième année de mise en place de ces prestations.

Le budget 2022 est ainsi estimé à 421 000 € (sans le report de l'année 2021).

EN RECETTE :

La participation du Conseil départemental est stable et estimée à 210 000 euros.

La contribution des adhérents est évaluée à 168 000 € et évoluera suite aux nouvelles adhésions et aux éventuelles résiliations.

La facturation des prestations est estimée à 35 000 €, soit environ 35 prestations engagées.

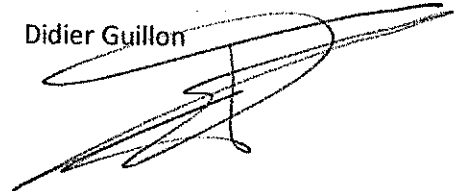
EN DEPENSE :

- Le montant des charges de personnel (7 agents) pourrait s'élever à environ 390 000€.
- Les charges à caractère général relatives au fonctionnement courant de l'Établissement (loyers, véhicules, communications pour la téléphonie et Internet, frais de déplacement, formations, etc.) devrait avoisiner les 45 000€

Le présent rapport a fait l'objet d'un débat en séance.

Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillon



Acte de l'établissement public administratif
«Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

